

LABORATOIRE DE BIOLOGIE

SERVICE DE LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES
VÉTÉRINAIRES

VADEMECUM

2024

TABLER DES MATIÈRES

I. Introduction	1
II. Coordonnées	2
III. Horaires	2
IV. Prestations du laboratoire	3
A. Point tarifaire et TVA	3
V. Matériel de prélèvement et expédition	9
A. Matériel de prélèvement	9
B. Matériel d'emballage et d'envoi	10
C. Formulaires	10
D. Expédition	11
VI. Prélèvement des échantillons	12
A. Prélèvement et conditionnement des échantillons	12
B. Identification de l'échantillon	12
C. Réception des échantillons	13
VII. Méthodes d'analyses et assurance qualité	13
VIII. Transmission des résultats	13
IX. Sous-traitance	14
X. Facturation des analyses	14
XI. Conservation des échantillons	14
XII. Archivage	15
XIII. Droit du mandant	15
XIV. Réclamations	15
XV. Abréviations	16

I. Introduction

Le Laboratoire de biologie secteur vétérinaire (ci-après laboratoire) fait partie intégrante du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), section Laboratoires.

Le laboratoire est accrédité selon la norme européenne ISO/CEI 17025 et porte le n° d'accréditation STS 0161. Le laboratoire est agréé par l'OSAV au sens de l'article 312 OFE (RS 916.401).

Le laboratoire est principalement chargé d'effectuer des analyses dans le cadre de la lutte contre les épizooties et du contrôle des viandes. Il effectue également différentes analyses dans le cadre de la santé animale et de la protection des consommateurs.

Dans le cadre des mesures de lutte contre les épizooties prescrites par l'organe compétent en matière de police des épizooties, les analyses officielles doivent être réalisées au laboratoire. Si certaines analyses doivent être réalisées dans des laboratoires externes, c'est l'organe compétent en matière de police des épizooties, soit le Vétérinaire cantonal, qui désigne le laboratoire dans lequel ces analyses sont à effectuer.

Ce vademecum donne un aperçu de nos prestations ainsi que tous les renseignements nécessaires pour une fructueuse collaboration.

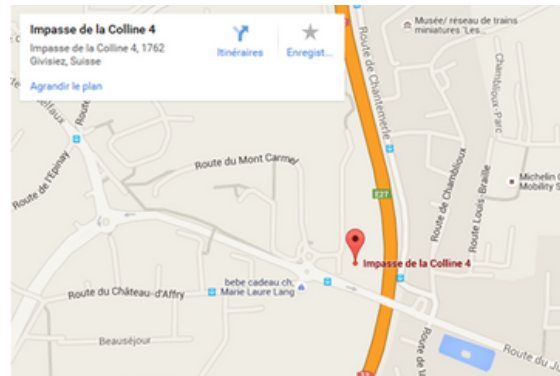
II. Coordonnées



Adresse :

Laboratoire de biologie

Service de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires (SAAV)
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez



Contact : Téléphone : 026 305 80 88
Courriel : saav-lv@fr.ch
Site internet : www.fr.ch/diaf/saav



Responsables :

- O. Bauhofer Dr méd. vét. FVH, PhD (chef de laboratoire)
Oliver.Bauhofer@fr.ch
026 305 81 01
- I. Zühlke Dr méd. vét.
Irene.Zuehlke@fr.ch
026 305 89 95
- A. Pierrehumbert M. Sc.
Aude.Pierrehumbert@fr.ch
026 305 81 04

III. Horaires

Du lundi au vendredi de 08.00 à 11.30 heures et de 13.30 à 16.30 heures

Les samedis et jours fériés, un service réduit d'urgences est garanti.

En dehors des heures d'ouverture : dépôt du matériel dans le frigo situé à côté de l'entrée principale du bâtiment à l'Impasse de la Colline 4 (le code pour l'ouverture du frigo est à demander au laboratoire).


IV. Prestations du laboratoire, tarifs et délais

A. Point tarifaire et TVA

Les tarifs sont exprimés sans TVA (dès 2024 à 8.1%).

ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	PRIX (CHF) HORS TVA	DÉLAI
Avortements Coloration et microscopie de <i>Brucella spp.</i> dans les arrières-faix, avortons inclus	Arrière-faix (cotylédons)	32.85	1 à 5 jours
Tuberculose (complexe <i>M. tuberculosis</i>) Coloration de Ziehl-Neelsen et microscopie	Organes, frottis, écouvillons et autres	35.45	1 jour
Charbon symptomatique (<i>C. chauvoei</i>) et parasymptomatique (<i>C. septicum</i>) : bactériologie	Musculature	56.10	1 jour
Lait mammite : bactériologie (frottis et culture, identification de souches)	Lait en tube stérile (10 ml)	14.95 Dès 10 échantillons : 10 % de rabais	1 à 2 jours
Analyse bactériologique générale : frottis et culture	Ecouvillon, liquides corporels, organes, urine	45.05	2 jours
Antibiogramme (toutes espèces)	Souches bactériennes	30.00	2 à 3 jours
Antibiogramme (mammite)	Lait, souches bactériennes	25.15	2 à 3 jours
APP (<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i>) : bactériologie	Poumons	71.05	3 jours

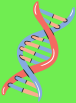
Recherche de salmonelles dans les matières fécales (avec enrichissement) : bactériologie	Matières fécales dans gobelet (60 g)	34.80	2 à 3 jours
Recherche de salmonelles dans les fientes, les pédisacs, la poussière : bactériologie	Fientes, pédisacs, poussière	50.25	2 à 3 jours
Recherche de salmonelles dans les poules péries ou tuées: bactériologie	Cadavre	Sur demande	3 à 5 jours
Pseudotuberculose (ovins, caprins) <i>Corynebacterium pseudotuberculosis</i> : bactériologie	Organes (abcès), écouvillons	43.15	2 à 3 jours
ANALYSES EN RELATION AVEC LES DENRÉES ALIMENTAIRES 	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	PRIX (CHF) HORS TVA	DÉLAI
Analyse microbiologique des viandes (AMV) selon OAbCV : bactériologie	Musculature, foie, rein, rate, ganglions Pour veaux et porcs : pas de ganglions	114.10	2 jours
Recherche de substances inhibitrices (test à quatre plaques)/ Confirmation par le test de membrane	Musculature, rein ou foie	34.80 / 19.50	1 à 2 jours
Analyses d'hygiène des surfaces avec plaques Rodac (PCA/VRBG)	Plaques Rodac stériles fournies par le laboratoire	5.75 / plaque	1 jour
Analyses d'hygiène des carcasses Enterobactériacées, salmonelles et germes totaux : bactériologie	Ecouvillons ou éponges stériles fournis par le laboratoire	53.20	3 jours

ANALYSES PARASITOLOGIQUES 	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	PRIX (CHF) HORS TVA	DÉLAI
Recherche et identification d'endo- et d'ectoparasites par microscopie directe	Selles dans tube (10 g) ou parasites sous scotch ou dans tubes	28.70	2 jours
Recherche et identification d'endoparasites par sédimentation et flottaison Mc Master (équidés)	Selles dans tube (10 g)	30.00	2 jours
Recherche de trichines selon la méthode de l'UE pour porcs / chevaux	Pilier du diaphragme (1 / 5 g) Diaphragme (sans piliers) (2 / 5 g) Muscles (5 / 10 g) Langue (5 / 10g)	1 à 4 : 9.25 / éch. 5 à 9 : 46.30 À partir de 10 : 2.20 / éch.	1 jour
Recherche de trichines selon la méthode de digestion enzymatique pour sanglier (méthode UE)	Muscles (diaphragme, langue, masséter), 5-10 g	1 ou 2 : 23.15 / éch. 3 ou 4 : 18.50 / éch. 5 ou plus: 13.90 / éch.	1 jour
Recherche de cryptosporidies : coloration spéciale ou tiges	Selles dans tube (10 g)	25.15	1 jour
Recherche combinée de cryptosporidies, Rotavirus, Coronavirus et <i>E.coli</i> K99 : tiges (hors domaine accrédité)	Selles dans tube (10 g)	50.25	1 jour
Larves de strongles pulmonaires : méthode Baermann	Selles dans tube (50 g)	32.40	1 jour

ANALYSES SEROLOGIQUES 	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	PRIX (CHF) HORS TVA	DÉLAI
Leucose bovine enzootique (LBE) : ELISA (bovins)	Sérum dans tube (10 ml)	18.40	1 à 5 jours
IBR/IPV : ELISA (bovins, camélidés)	Sérum dans tube (10 ml)	18.40	1 à 14** jours
Brucellose : ELISA (ruminants)	Sérum dans tube (10 ml)	18.40	1 à 5 jours
Leptospirose : test de microagglutination MAT (toutes les espèces)	Sérum dans tube (10 ml)	53.20	1 à 5 jours
Recherche d'anticorps contre les salmonelles dans les oeufs : ELISA	20 oeufs	154.70 (7.735 / oeuf)	2 jours
Aujeszky : ELISA (porcs)	Sérum dans tube (10 ml)	19.30	1 à 5 jours
SDRP : ELISA (porcs)	Sérum dans tube (10 ml)	27.10	1 à 5 jours
Paratuberculose, : ELISA (ruminants)	Sérum dans tube (10 ml)	44.40	1 à 5 jours
Diarrhée virale bovine (BVD): ELISA (bovins)	Sérum dans tube (10 ml)	21.25	1 à 5 jours
Besnoitia spp: IFAT *	Sérum dans tube (10 ml)	46.30	3 à 7 jours
Neospora: IFAT *	Sérum dans tube (10 ml)	49.35	3 à 7 jours

*fait en sous-traitance à l'IPA Berne

**résultats NIP ou positifs à confirmer par le laboratoire de référence

AUTRES ANALYSES ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE 	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	PRIX (CHF) HORS TVA	DÉLAI
ESB : ELISA (bovins)	Obex	58.05	3 jours
PE (pneumonie enzootique) : agent pathogène par qPCR (porcs) 3 poumons 10 écouvillons	Poumons (3) ou écouvillons secs (10)	154.70 33.80	1 à 5 jours
Paratuberculose : agent pathogène par qPCR (ruminants)	Selles dans tube (10 g) Lait dans tube Organes (ganglions ou intestins)	88.50	2 à 5 jours
Langue bleue, agent pathogène par RT-qPCR (ruminants)	Tube de sang EDTA (10 ml)	88.50 en pool de 10 : 9.65 / éch.	1 à 5 jours
Diarrhée virale bovine (BVD) : agent pathogène par RT-qPCR (bovins)	Tube de sang EDTA (10 ml) ou biopsie d'oreille	23.20	2 jours
Tuberculose (complexe <i>M. tuberculosis</i>) : agent pathogène par qPCR (toutes les espèces)	Ganglion lymphatique	145.05	2 jours
SDRP : agent pathogène par RT-qPCR (porcs)	Tube sang EDTA (10 ml)	115.95	1 à 5 jours
Avortements Analyse BVD, agent pathogène par RT-PCR (bovins)	Oreilles du fœtus ou éventuellement arrière-faix	41.70	1 à 7 jours

Avortements Analyse <i>Coxiella burnetti</i> , agent pathogène par PCR (ruminants)	arrière-faix, écouvillon vaginal	84.70	1 à 7 jours
Piétin Analyse <i>Dichelobacter nodosus</i> , agent pathogène par PCR (moutons)	analyse individuelle ou pool de 1-10 écouvillons	30.00 (analyse individuelle) 60.00 (pool de 10)	1 à 5 jours
Avortements * Analyse <i>Chlamydia abortus</i> , agent pathogène par PCR	arrière-faix, écouvillon vaginal	60.00	3 à 7 jours
Avortements ** Analyse <i>Neospora caninum</i> , agent pathogène par PCR (ruminants)	arrière-faix, écouvillon vaginal	87.95	3 à 7 jours
Grippe aviaire *** Analyse <i>Influenza aviaire</i> , agent pathogène par PCR	écouvillon choano - cloacal	72.00 (animaux sauvages) 64.00 (animaux de rente/ compagnie)	3 à 7 jours

* fait en sous-traitance au ZOBA Berne

** fait en sous-traitance à l'IPA Berne

***fait en sous-traitance à l'NRGK Zurich

MACROSCOPIE ORGANES (AUTOPSIE) Hors domaine accrédité 	PRIX (CHF) HORS TVA
1 organe	34.00
2-3 organes	51.00
À partir de 4 organes	68.05
Autopsie : cadavres < 10 kg	42.50
Autopsie : cadavres de 10 à 49 kg	56.10

Majoration de 100% de la prestation pour les demandes urgentes, difficultés ou autres cas spéciaux (art. 7 OFSAAV).

V. Matériel de prélèvement et expédition

A. Matériel de prélèvement

Le matériel nécessaire au prélèvement et à l'expédition des échantillons à analyser peut être obtenu auprès du laboratoire par demande téléphonique ou courrier électronique. Il est gratuit dans la mesure où l'échantillon est analysé au laboratoire de biologie du SAAV.

MATÉRIEL À DISPOSITION	TYPE D'ANALYSE
Sachets en plastique pour viandes	AMV / subst. inhibitrices
Tubes de sang avec vacutainer, avec EDTA	RT-qPCR, qPCR
Tubes de sang avec vacutainer, sans EDTA	Sérologie
Tubes de lait stériles	Bactériologie des laits
Écouvillons avec milieu de transport clair pour prélèvement bactériologique	Analyses bactériologiques
Écouvillons secs pour prélèvements de selles (salmonelles)	Bactériologie (selles)
Tubes avec couvercle jaune pour prélèvement de cerveaux (obex)	ESB (ELISA)
Écouvillons sans milieu de transport pour prélèvement des cavités nasales des porcs (PE)	qPCR
Tubes allongés pour arrière-faix	Microscopie
Kit de prélèvement pédisacs (pour les poulaillers)	Recherche de salmonelles
Kit de prélèvement pour matières fécales, poussières (pour les poulaillers), poussins tués ou périss	Recherche de salmonelles
Plaques Rodac, éponges, écouvillons, sachets, étampe viande	Analyses d'hygiène
Kit de prélèvement pour avortement	Analyses d'avortement

B. Matériel d'emballage et d'envoi

- Caissette « Box-Tainer 370280 » orange avec revêtement intérieur isolant en sagex, fournie avec attestation de prêt
- Sachets d'envoi pour matériel biologique UN 3373 ; étiquette sécurité UN 3373
- Étui d'envoi (protège-tubes) en polypropylène avec matériel absorbant
- Étiquette et enveloppe d'envoi commercial-réponse (ECR) avec adresse du laboratoire
- Carton (petit, brun) pour envoi des échantillons d'avortement ou autre matériel
- Carton (petit, blanc) pour envoi des échantillons de lait
- Etiquettes sécurité UN 3373.

C. Formulaires

Des formulaires de demande d'analyse et de commande de matériel sont mis à la disposition des clients. Un des formulaires suivants doit obligatoirement accompagner les échantillons pour analyse :

- Demande d'analyse d'hygiène dans les abattoirs
- Demande d'analyse microbiologique de la surface de la carcasse (destructive)
- Demande d'analyse généralisée
- Demande d'analyse microbiologique des viandes
- Demande d'analyse pour la recherche de substances inhibitrices dans les muscles et les reins
- Demande d'analyse ESB pour laboratoire
- Demande d'analyse pour volailles (recherche de *Salmonella spp.*)
- Demande d'analyse pour sondage/expositions
- Demande d'analyse RiBeS
- Demande d'analyse sérologique.

Les formulaires susmentionnés peuvent être fournis par courrier électronique ou téléchargés à partir du site www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/laboratoire-de-biologie-veterinaire

Les demandes d'analyse pour les échantillons de bovins provenant du canton de Fribourg doivent être envoyées dans la mesure du possible par l'application DGWeb.

D. Expédition

Les échantillons à analyser peuvent être déposés directement au laboratoire ou envoyés par poste.

Pour les sachets, étuis d'envois, sacs à échantillons et enveloppes à envoyer par la poste, le laboratoire met à la disposition des étiquettes d'envoi commercial-réponse (ECR). Les frais d'envoi sont ainsi pris en charge par le laboratoire.

Envoi d'échantillons par express ou courrier A après 16h : pour vos envois express, veuillez consulter l'office de poste le plus proche, afin de vous assurer des possibilités, des horaires de dépôts et des délais de livraison.

Nous vous recommandons de nous faire parvenir les échantillons dans les meilleures conditions possibles d'hygiène. A cet effet, tout le matériel nécessaire vous est mis à disposition.

Matière biologique, catégorie B : lors de l'expédition de substances infectieuses ou biologiques ainsi que d'échantillons de laboratoire, l'emballage doit offrir une protection suffisante pour que de tels envois résistent aux contraintes liées à leur transport (pas de déchirures ou d'éclatement).

L'emballage est composé de trois éléments :

- 1) Récipient primaire – Étanche – Rembourrage – Protection pour empêcher tout contact
- 2) Récipient secondaire – Étanche – Matériau absorbant entre le récipient primaire et le récipient secondaire
- 3) Emballage extérieur – Les emballages doivent porter la mention: UN 3373 (matière biologique catégorie B). NB : les emballages extérieurs fournis par le SAAV portent cette mention.

VI. Prélèvement des échantillons

A. Prélèvement et conditionnement des échantillons

En principe, le prélèvement des échantillons est effectué par un vétérinaire. Il est toutefois possible d'accepter d'autres prélèvements dans la mesure où ils ne concernent pas des analyses officielles et s'ils ont été effectués correctement et sans nécessiter des mesures découlant de connaissances spécialisées dans le domaine vétérinaire.

Les échantillons destinés à l'analyse microbiologique des viandes (AMV) doivent être envoyés au laboratoire réfrigérés dans des récipients pourvus d'une isolation et d'éléments réfrigérants (p. ex. : Box-Tainer).

Le conditionnement des échantillons revêt une importance fondamentale. L'échantillon ne doit pas pouvoir être détérioré durant le transport.

Les tubes d'essais doivent être fermés correctement et protégés contre les chocs qui pourraient les fissurer ou les casser. Les étuis d'envoi et les sachets de prélèvement doivent être fermés de telle manière qu'aucune matière ne puisse s'en échapper (risque de contamination de l'environnement).

Les échantillons sensibles (selles, viandes, laits, etc.) doivent parvenir au plus vite au laboratoire afin d'éviter leur dégradation. Si ce n'est pas possible, les échantillons doivent être stockés au réfrigérateur avant l'envoi.

B. Identification de l'échantillon

L'échantillon doit être identifié sans équivoque au moyen d'un feutre indélébile et correspondre à l'animal prélevé. Une demande d'analyse sur formulaire fourni par le laboratoire doit accompagner chaque envoi. L'identification de l'échantillon doit permettre de le rattacher à sa demande d'analyse sans ambiguïté. Lors de l'utilisation de DGWeb, la/les étiquette(s) DGWeb doivent être collée(s) sur le tube.

La demande d'analyse doit comprendre les indications suivantes :

- Le nom, l'adresse du détenteur de l'animal ou du détenteur du produit à analyser (et le numéro BDTA, si existant)
- Le nom et l'adresse du mandataire (par exemple le vétérinaire)
- La date et le motif du prélèvement (anamnèse)
- L'identification de l'animal (n° marque auriculaire complet, étiquette autocollante avec code-barres) ou la désignation du produit
- La nature du prélèvement (par exemple selles, pus, etc.)
- Le mandat d'analyse (genre d'analyses à effectuer)
- Pour les demandes d'analyses faites par DGWeb confirmer la transmission du mandat au laboratoire.

C. Réception des échantillons

Le laboratoire n'est pas responsable de la qualité des échantillons prélevés et transmis par le client (p. ex. échantillons de sang complètement hémolysés, prélèvements visiblement souillés, échantillons de denrées alimentaires présentant une température trop élevée à l'arrivée, prélèvements fortement altérés par le transport).

Dès réception des échantillons, le laboratoire s'assure que :

- La quantité et la qualité du prélèvement sont suffisantes
- L'échantillon n'a pas été détérioré pendant le transport
- L'échantillon correspond à la demande d'analyse
- La demande d'analyse est correctement remplie.

Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie, le laboratoire se réserve le droit de refuser l'analyse.

Dans le cas où le laboratoire décide de ne pas effectuer une analyse demandée, il sera pris contact sans délai avec le mandant, afin d'expliquer les motifs de sa décision et/ou de demander un second prélèvement.

VII. Méthodes d'analyses et assurance qualité

Seuls des procédés et des méthodes d'analyses reconnus scientifiquement sont mis en œuvre au laboratoire. Ce sont des méthodes d'examen publiées et recommandées par des organisations nationales ou internationales reconnues (par exemple ISO, OIE) ou des méthodes officielles imposées par la législation fédérale et les instructions techniques de l'Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Sur demande, le mandant peut prendre connaissance du manuel qualité dans lequel est consigné tout le fonctionnement du laboratoire répondant aux exigences de la norme ISO/CEI 17025.

VIII. Transmission des résultats

En règle générale, les rapports sont transmis par courrier électronique ou par la poste. Concernant les rapports de sérologie et PCR lors d'expositions : l'original va au mandant, la copie au détenteur par poste ou par courrier électronique, et sur demande, à d'autres destinataires.

Les fax et les courriers électroniques ne portent pas de signature manuscrite.

En cas de nécessité et sur demande du mandant, une appréciation scientifique des résultats d'analyses peut figurer en annexe du rapport d'analyse. L'appréciation doit être objective, neutre et tenir compte des connaissances scientifiques les plus récentes et des dispositions légales existantes. Aucun résultat n'est transmis par téléphone à une personne autre que le mandataire.

Les mandataires qui reçoivent le résultat par téléphone reçoivent ensuite le rapport écrit par fax, par courrier A ou par courrier électronique sans frais supplémentaires.

IX. Sous-traitance

En règle générale, le laboratoire exécute les analyses qui relèvent de son domaine d'activité de manière autonome.

Lorsque des examens doivent être sous-traités, ils sont confiés à des instituts ou des laboratoires accrédités selon la norme ISO/CEI 17025 ou selon les normes européennes correspondantes.

Le laboratoire se réserve le droit de facturer une plus-value pour le surplus de travail et les frais d'administration causés par l'expédition d'échantillons en sous-traitance.

X. Facturation des analyses

Les analyses sont facturées mensuellement au mandant ou au propriétaire. Le paiement au guichet est exclu.

Pour les animaux de rente assurés auprès de Sanima, les frais d'analyse concernant la lutte contre les épizooties sont pris en charge par Sanima à condition que ces mesures aient été ordonnées par l'organe compétent en matière de police des épizooties (Vétérinaire cantonal).

Les frais d'analyse des viandes d'abattage d'urgence sont pris en charge par le SAAV dans la mesure où l'annonce a été faite correctement et conformément à l'ordonnance OAbCV (RS 817.190).

La facturation est assurée par le SAAV, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez.

XI. Conservation des échantillons

Les échantillons de sang sont conservés en chambre froide jusqu'à un mois après la sortie du rapport. Les échantillons positifs sont conservés au congélateur (à -18°C) pendant une année.

D'autres échantillons peuvent être conservés au congélateur sur ordre du Vétérinaire cantonal.

Les échantillons pour l'analyse microbiologique des viandes, les laits mammiteux, les organes, etc. sont stockés en chambre froide jusqu'à la sortie des rapports.

Les muscles, les reins (ou autres organes) positifs aux substances inhibitrices sont conservés au congélateur en attendant une décision du Vétérinaire cantonal.

XII. Archivage

Tous les documents nécessaires à l'obtention des résultats sont archivés pour une durée de trois ans, dix ans pour les résultats ESB.

XIII. Droits du mandant

En principe, les analyses sont effectuées conformément aux exigences du client. Toutefois, lors d'examens à caractère officiel, les dispositions légales correspondantes doivent être respectées.

Le mandant a le droit d'assister aux examens et de prendre connaissance de la documentation se rapportant aux analyses qui le concernent. A sa demande, il peut être informé des incertitudes de mesures des méthodes utilisées pour autant que des données sûres existent. Tous les collaborateurs sont tenus au secret de fonction.

XIV. Réclamations

Les réclamations et les plaintes sont transmises aux responsables du laboratoire qui mènent les enquêtes et établissent les éventuelles mesures correctives requises, afin d'éviter que les problèmes ne se répètent et d'améliorer, le cas échéant, la qualité des prestations du laboratoire. Il est répondu par écrit ou par courrier électronique à toute réclamation écrite.

Toute suggestion, dans le but d'améliorer sans cesse nos prestations, est bienvenue.

XV. Abréviations

AMV	Analyse microbiologique de viande
APP	Actinobacillus pleuropneumoniae
BDTA	Banque de données sur le trafic d'animaux
BVD	Diarrhée bovine virale (bovine virus diarrhea)
EDTA	Ethylène diamine tétra-acétique
ELISA	Enzyme-linked immunosorbent assay
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
g	Gramme
IBR/IPV	Rhinotrachéite bovine infectieuse / Vulvovaginite pustuleuse
LBE	Leucose bovine enzootique
ml	Millilitre
OAbCV	Ordonnance du 16 décembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (RS 817.190)
OFSAAV	Ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (RSF 821.30.16)
PCA/VRBG	Plate count agar / violet red bile glucose
PE	Pneumonie enzootique
qPCR	Quantitative Polymerase Chain Reaction
RiBeS	Rinderbeprobung am Schlachthof
RT-PCR	Reverse-Transcription Polymerase Chain Reaction
SAAV	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
SDRP	Syndrome dysgénésique respiratoire du porc
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée